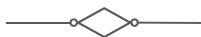


# Conseil Municipal du 22/01/2021



**Présents :** M<sup>mes</sup> CHAUSSIS, COTTIER, HALATRE, MALEUVRE, PRIME (arrivée à 22h), MM. LASSALLE, BARDY, BOUVET, DEFFAINS, GIMENO, HILBEY, PAPION et VEINANTE.

**Absent :** M. BOUTIER

## Présentation d'un projet d'implantation d'un champ de 5 éoliennes au nord de la commune.

La société Abey Energy a sollicité la Mairie dans le cadre de l'implantation de 5 éoliennes dont une sur la commune de Tresboeuf, et ce sur la partie qui avait déjà fait l'objet d'une demande en 2008. Lors de cette présentation, j'ai en tant que Maire, fait remarquer que ce projet avait été annulé par le Tribunal Administratif en 2012 suite à la demande de Monsieur de LANGLE, propriétaire du Château du Plessix à La Couyère, ce dernier étant classé monument historique ainsi que le parc.

Pendant cette présentation, chacun a pu poser les questions pour lesquelles il souhaitait avoir des réponses à savoir principalement sur les nuisances de bruit, l'impact sur la valeur des biens, la durée de vie et de leur devenir après. Afin de se rendre compte de l'impact sonore, la société nous a proposé d'aller voir un champ éolien qui pourrait être similaire. La société nous a aussi montré les avantages financiers pour la commune.

Elle nous a aussi précisé qu'en cas de refus de la Mairie, elle arrêterait son projet.

**Le Conseil prendra sa décision lors d'un prochain Conseil Municipal.**

## Subventions 2021

L'année 2020 n'ayant pas eu la possibilité aux associations de faire les animations attendues habituellement, Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de verser cette année 2021 le montant que chaque association avait perçu en 2020.

Il en est de même pour le RPI, et pour les collèges et lycées en fonction des enfants de la commune y étant inscrits.

**Vote Pour : 14**

## BAIL COMMERCIAL COMMERCE

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que Monsieur et Madame GRIHAULT ont souhaité céder leur fonds de commerce "AN ALLOZ" à Monsieur et Madame CONTET tout en poursuivant le bail qui avait été établi auparavant et qui se terminera le 30 novembre 2022. Cette cession a été réalisée par acte chez les notaires Piérik ANDRÉ et Florent BRANELLEC.

Ainsi, il y avait lieu d'acter cette cession par délibération et préciser que le loyer reste le même soit 100 € et que celui-ci évoluera chaque année à compter du 1er janvier 2022.

**Vote Pour : 14**

## ASSISTANCE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LE CURAGE DES LAGUNES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a fait une demande de marché public pour la maîtrise d'ouvrage pour le curage des lagunes de la station d'épuration en 3 tranches :

Tranche 1 « bathymétrie et caractérisation initiale des boues » Tranche ferme

Tranche 2 (curage, travaux éventuels de réhabilitation, épandage et suivi) Tranche conditionnelle 1

Tranche 3 (curage, travaux éventuels de réhabilitation, élimination par incinération) Tranche conditionnelle 2

Les entreprises avaient jusqu'au lundi 14 décembre 2020, 12 heures pour répondre à la Mairie.

Cinq entreprises ont été sollicitées et seulement trois ont répondu, dont deux pour nous signaler que leurs bureaux d'études étaient davantage intéressés pour être consultés sur la bathymétrie, et non sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Ainsi, après étude du dossier, Monsieur le Maire a souhaité expliquer au Conseil Municipal que pour lui, il est important d'être encadré dans le curage des lagunes et qu'il est nécessaire d'avoir cette maîtrise d'ouvrage.

Ainsi, Monsieur le Maire a présenté le dossier de l'entreprise N.T.E. Nouvelles Technologies Environnementales dont les prestations s'élevaient à :

Tranche 1 Tranche ferme 3 556.80 € TTC 3 Mois

Tranche 2 Tranche conditionnelle 1 4 138.20 € TTC 15 Mois

Tranche 3 Tranche conditionnelle 2 5 848.20 € TTC 9 Mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **a approuvé par 14 voix**, le recours à l'entreprise N.T.E. Nouvelles Technologies Environnementales pour la maîtrise d'ouvrage,
- a choisi d'utiliser la tranche 1 et la tranche 3 (vis-à-vis du contexte sanitaire pour la valorisation des boues),
- souhaite solliciter, auprès de l'Agence de l'Eau Loire - Bretagne, le Conseil Départemental, et d'autres organismes les subventions pour la réalisation de ces différentes tranches,
- a autorisé Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce projet.